

## **PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 avril 2026**

L'an deux mille vingt six, le deux avril à 20H00, le Conseil Municipal de la commune de Mauges-sur-Loire s'est réuni Salle BELISA, rue des charmilles sur la commune déléguée de BEAUSSE sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Gilles PITON, Maire de la commune de Mauges-sur-Loire, vendredi 27 mars 2026.

### **A - Partie variable**

Néant

### **B – Décisions**

La séance débute à 20h00 mn avec 59 conseillers et 6 procurations.

Monsieur le Maire indique que l'approbation du Conseil Municipal du 20 mars 2026 aura lieu lors du prochain Conseil Municipal.

## Commune de Mauges-sur-Loire

### Délibération N°DL\_2026\_04\_001

\*\*\*\*\*

#### **Étaient présents, Mesdames et Messieurs :**

Gilles PITON, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Nadège MOREAU, Yves PLUMEJEAU, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Sylvia BENETEAU, Séverine MORINEAU, Angéline RICHO, Guillaume MOREL, Lydia MUSSET, Anne-Françoise CADIOT OGER, Nicolas LE LABOURIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD, Adrien ALLARD, Sophie BECHEREAU, Gaël BEDUNEAU, Samuel BELANGER, Sandra BELLANGER, Jean-Claude BELLICAUD, Stéphane BESNIER, Philippe BOURSIER, Karen BULTEAU, Mathéo GOURDON, Isabelle BUREAU, Arlette BURGEVIN, Bruno CHAUVIGNE, Stéphane COULON, Jacky COURANT, Françoise COUTAULT, Jacques DE MAISONNEUVE, Timothée DEBRARD, Frédéric DOUGE, Jean-René GRASSET, Sandrine LE GALL, Aurélien LETOURNEAU, David MAINGUY, Hélène MARCHAND, Ingrid MASSE, Anne-Valérie MOITA FERNANDES, Céline MOREAU, Stéphanie OGER, Virginie PELISSIER, Christelle TREMBLAY, Vivien TUFFREAU, Narciso VILACA, Ariel YARIV

#### **Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :**

Yvette DE BARROS pouvoir à Gilles PITON  
Stéphane BIDET pouvoir à Samuel BELANGER  
Guillaume BODIN pouvoir à Luc CHAUVIN  
Sophie DEMANGE pouvoir à Laetitia NAUD  
Josseline LHOMMEAU pouvoir à Guy CAILLAULT  
Isabelle MONFRAY pouvoir à Arlette BURGEVIN

*Monsieur Aurélien LETOURNEAU a été désigné secrétaire de séance.*

## **FIXATION DU NOMBRE D ADMINISTRATEURS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

VU l'article R.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles confiant au Conseil Municipal le soin de fixer le nombre d'administrateurs du Centre Communal d'Action Sociale en respectant le principe de parité.

Une élue demande des explications sur la distinction entre le CCAS et la commission Social / Santé / Gérontologie.

Monsieur le Maire précise que dans les missions obligatoires du CCAS :

- il faut produire une analyse des besoins sociaux, ce qui a été lancé en fin de mandat et mettre en œuvre l'action qui en découle.
- participer à l'instruction des dossiers d'aide sociale.
- domicilier les personnes sans résidence stable.
- tenir à jour un répertoire des publics vulnérables (dans chaque commune déléguée)
- la gestion des résidences de personnes âgées (Bon Accueil, St Christophe et les Brains)
- la gestion des legs (par exemple des terrains en fermage à St Laurent-du-Mottay)
- l'épicerie sociale (Solimarket)
- secours d'urgence, aides financières

Au niveau du service Social / Santé / Gérontologie, Monsieur le Maire indique les missions :

- attribution des logements sociaux
- participation au copil Plan Local de l'Habitat à Mauges Communauté
- gestion des gens du voyage en lien avec Mauges Communauté, en attendant une aire d'accueil
- l'insertion sociale (lien avec Alise et le Centre Social)
- Santé : suivre le panorama des professionnels de santé du territoire.
- Schéma géronto (2 ou 3 comités par an)
- lien avec les associations et attributions (passerelle, ssiad, centre social, alise...)

L'élue demande s'il y a un service dédié sur la Santé / Social / Géronto.

Monsieur le Maire répond par l'affirmative, en précisant qu'il y a 5 agents sur le service, ce qui représente 2,75 ETP. Pour ce qui est du CCAS, il y a 25 agents, ce qui représente 16,50 ETP.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

<b>Oui</b>	<b>65</b>
<b>Non</b>	<b>0</b>
<b>Abstention</b>	<b>0</b>
<b>Non comptabilisé</b>	<b>0</b>
<b>Total</b>	<b>65</b>

### **DÉCIDE DE :**

Fixer à 17 le nombre d'administrateurs du CCAS, répartis comme suit :

- Le Maire, Président de droit du Conseil d'Administration du CCAS ;
- 8 membres élus au sein du Conseil Municipal ;
- 8 membres nommés par le Maire dans les conditions de l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

## Commune de Mauges-sur-Loire

### Délibération N°DL\_2026\_04\_002

\*\*\*\*\*

#### Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Nadège MOREAU, Yves PLUMEJEAU, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Sylvia BENETEAU, Séverine MORINEAU, Angéline RICHOU, Guillaume MOREL, Lydia MUSSET, Anne-Françoise CADIOT OGER, Nicolas LE LABOURIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD, Adrien ALLARD, Sophie BECHEREAU, Gaël BEDUNEAU, Samuel BELANGER, Sandra BELLANGER, Jean-Claude BELLICAUD, Stéphane BESNIER, Stéphane BIDET, Guillaume BODIN, Philippe BOURSIER, Karen BULTEAU, Mathéo GOURDON, Isabelle BUREAU, Arlette BURGEVIN, Bruno CHAUVIGNE, Stéphane COULON, Jacky COURANT, Françoise COUTAULT, Jacques DE MAISONNEUVE, Timothée DEBRARD, Sophie DEMANGE, Frédéric DOUGE, Jean-René GRASSET, Sandrine LE GALL, Aurélien LETOURNEAU, Josseline LHOMMEAU, David MAINGUY, Hélène MARCHAND, Ingrid MASSE, Anne-Valérie MOITA FERNANDES, Isabelle MONFRAY, Céline MOREAU, Stéphanie OGER, Virginie PELISSIER, Christelle TREMBLAY, Vivien TUFFREAU, Narciso VILACA, Ariel YARIV

*Monsieur Aurélien LETOURNEAU a été désigné secrétaire de séance.*

## **ELECTION DES ADMINISTRATEURS ELUS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

VU les articles R.123-8, R.123-15 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU la délibération du Conseil Municipal du 2 avril 2026 fixant à 17 le nombre d'administrateurs du CCAS ;

Monsieur le Maire présente une liste et demande s'il y a une deuxième liste.

Il n'y a pas de deuxième liste.

Deux assesseurs sont nommés : Gaël Béduneau et Jacques de Maisonneuve.

Le Conseil Municipal,

### **DÉCIDE DE :**

Procéder à l'élection par vote à bulletin secret, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

Listes des candidats	Liste 1 : Marie Le Gal / Jacques de Maisonneuve / Yvette De Barros / Guillaume Bodin / Josseline Lhommeau / Séverine Morineau / Marie-Béatrice Morisseau / Ariel Yariv
Nombre de votants	65
Nombre de bulletins	65
Bulletins blancs	0
Bulletins nuls	1
Suffrages valablement exprimés	64
Répartition des sièges	Liste 1 : 64/64

Sont donc élus pour siéger au Conseil d'Administration du CCAS :

- Mme Marie LE GAL
- M. Jacques de MAISONNEUVE
- Mme Yvette DE BARROS
- M. Guillaume BODIN
- Mme Josseline LHOMMEAU
- Mme Séverine MORINEAU
- Mme Marie-Béatrice MORISSEAU
- M. Ariel YARIV

## Commune de Mauges-sur-Loire

### Délibération N°DL\_2026\_04\_003

\*\*\*\*\*

#### Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Nadège MOREAU, Yves PLUMEJEAU, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Sylvia BENETEAU, Séverine MORINEAU, Angéline RICHOU, Guillaume MOREL, Lydia MUSSET, Anne-Françoise CADIOT OGER, Nicolas LE LABOURIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD, Adrien ALLARD, Sophie BECHEREAU, Gaël BEDUNEAU, Samuel BELANGER, Sandra BELLANGER, Jean-Claude BELLICAUD, Stéphane BESNIER, Stéphane BIDET, Guillaume BODIN, Philippe BOURSIER, Karen BULTEAU, Mathéo GOURDON, Isabelle BUREAU, Arlette BURGEVIN, Bruno CHAUVIGNE, Stéphane COULON, Jacky COURANT, Françoise COUTAULT, Jacques DE MAISONNEUVE, Timothée DEBRARD, Sophie DEMANGE, Frédéric DOUGE, Jean-René GRASSET, Sandrine LE GALL, Aurélien LETOURNEAU, Josseline LHOMMEAU, David MAINGUY, Hélène MARCHAND, Ingrid MASSE, Anne-Valérie MOITA FERNANDES, Isabelle MONFRAY, Céline MOREAU, Stéphanie OGER, Virginie PELISSIER, Christelle TREMBLAY, Vivien TUFFREAU, Narciso VILACA, Ariel YARIV

*Monsieur Aurélien LETOURNEAU a été désigné secrétaire de séance.*

## **CREATION ET COMPOSITION DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC**

VU les articles L 1414-2 et L 1411-5 du code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT qu'à la suite du renouvellement de l'assemblée délibérante, il convient de constituer la commission de délégation de service public et ce, pour la durée du mandat.

Cette commission est chargée d'analyser les dossiers de candidature et dresser la liste des candidats admis à présenter une offre, dans les procédures de délégation de service public lancées par la commune.

Cette commission est présidée par le Maire, membre de droit et composée de cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires. L'élection doit avoir lieu à bulletin secret.

Il y a lieu de procéder à l'élection de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants.

Une élue demande si cette commission aura pour mission de faire des propositions de mise en régie. Monsieur le Maire répond qu'il faudra faire l'évaluation de cette délégation ou voir s'il faut partir sur un autre mode de gestion, dont le travail en régie. La commission pourra être amenée à travailler les différentes hypothèses. La fin du contrat étant en 2027, il faudra donc commencer ce chantier courant 2026.

Le Conseil Municipal,

### **DÉCIDE DE :**

➤ Procéder à l'élection des membres de la commission de délégation de service public :

1 liste de candidats a été déposée.

#### **Liste 1**

Sont candidats aux postes de titulaires :

Isabelle BUREAU

François COUTAULT

Yvette DE BARROS

Marie LE GAL

Lydia MUSSET

Sont candidats aux postes de suppléants :

Virginie PELISSIER

Nadège MOREAU

Gaëtane GABORY

Fabien JOLIVET

Arlette BURGEVIN

#### **RESULTAT DU VOTE :**

Nombre de votants : 65

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 65

Sièges à pourvoir : 5

<b>Voix</b>	<b>TOTAL</b>
<b>Liste 1</b>	65

➤ Proclamer élus :

Membres titulaires

Isabelle BUREAU

François COUTAULT

Yvette DE BARROS

Marie LE GAL

Lydia MUSSET

Membres suppléants

Virginie PELISSIER

Nadège MOREAU

Gaëtane GABORY

Fabien JOLIVET

Arlette BURGEVIN

## Commune de Mauges-sur-Loire

### Délibération N°DL\_2026\_04\_004A

\*\*\*\*\*

#### Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Nadège MOREAU, Yves PLUMEJEAU, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Sylvia BENETEAU, Séverine MORINEAU, Angéline RICHO, Guillaume MOREL, Lydia MUSSET, Anne-Françoise CADIOT OGER, Nicolas LE LABOURIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD, Adrien ALLARD, Sophie BECHEREAU, Gaël BEDUNEAU, Samuel BELANGER, Sandra BELLANGER, Jean-Claude BELLICAUD, Stéphane BESNIER, Philippe BOURSIER, Karen BULTEAU, Mathéo GOURDON, Isabelle BUREAU, Arlette BURGEVIN, Bruno CHAUVIGNE, Stéphane COULON, Jacky COURANT, Françoise COUTAULT, Jacques DE MAISONNEUVE, Timothée DEBRARD, Frédéric DOUGE, Jean-René GRASSET, Sandrine LE GALL, Aurélien LETOURNEAU, David MAINGUY, Hélène MARCHAND, Ingrid MASSE, Anne-Valérie MOITA FERNANDES, Céline MOREAU, Stéphanie OGER, Virginie PELISSIER, Christelle TREMBLAY, Vivien TUFFREAU, Narciso VILACA, Ariel YARIV

#### Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Yvette DE BARROS pouvoir à Gilles PITON  
Stéphane BIDET pouvoir à Samuel BELANGER  
Guillaume BODIN pouvoir à Luc CHAUVIN  
Sophie DEMANGE pouvoir à Laetitia NAUD  
Josseline LHOMMEAU pouvoir à Guy CAILLAULT  
Isabelle MONFRAY pouvoir à Arlette BURGEVIN

*Monsieur Aurélien LETOURNEAU a été désigné secrétaire de séance.*

## **CREATION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX**

VU l'article L 1413-1 du code général des collectivités territoriales ;

Les communes de plus de 10 000 habitants créent une commission consultative des services publics locaux pour l'ensemble des services publics qu'ils confient à un tiers par convention de délégation de service public ou qu'ils exploitent en régie dotée de l'autonomie financière.

Cette commission, présidée par le Maire, comprend des membres du Conseil Municipal, désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, et des représentants des usagers et des habitants intéressés à la vie des services publics locaux, nommés par le Conseil Municipal. Le Conseil Municipal détermine le nombre de représentants désignés et nommés au sein de cette commission.

La commission examine chaque année, le rapport d'activité établi par le délégataire de service public. Elle est également consultée pour avis par le Conseil Municipal sur tout projet de délégation de service public, de création d'une régie dotée de l'autonomie financière, avant la décision portant création de la régie ou de partenariat.

Il est proposé de fixer la composition de la commission consultative des services publics locaux comme suit :

4 membres titulaires et 4 membres suppléants, parmi les conseillers municipaux.

3 membres représentants des usagers et des habitants, dont 1 représentant respectivement :

- *du centre social Val'Mauges de Mauges sur Loire*
- *de l'UDAF, Union Départementale des Associations Familiales*
- *de l'association CLCV Consommation Logement et Cadre de Vie*

Et de procéder à la désignation de 4 membres titulaires et 4 membres suppléants issus du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

<b>Oui</b>	<b>64</b>
<b>Non</b>	<b>0</b>
<b>Abstention</b>	<b>0</b>
<b>Non comptabilisé</b>	<b>1</b>
<b>Total</b>	<b>64</b>

### **DÉCIDE DE :**

➤ Fixer la composition de la Commission Consultative des Services Publics Locaux de Mauges-sur-Loire comme suit :

Représentants du conseil municipal : 8 membres dont	Représentants des usagers et des habitants 3 membres dont
4 membres titulaires	<i>1 représentant du centre social Val'Mauges</i>
4 membres suppléants	<i>1 représentant de l'UDAF, Union Départementale des Associations Familiales</i>
	<i>1 représentant de l'association CLCV Consommation Logement et cadre de vie</i>

➤ Désigner les représentants du Conseil Municipal comme suit :

Membres titulaires	Membres suppléants
Narciso VILACA	Marie LE GAL
Albert COIFFARD	Nadège MOREAU
Yvette DE BARROS	Marie-Béatrice MORISSEAU
Anne-Françoise CADIOT-OGER	Ariel YARIV

## Commune de Mauges-sur-Loire

### Délibération N°DL\_2026\_04\_005

\*\*\*\*\*

#### Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Nadège MOREAU, Yves PLUMEJEAU, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Sylvia BENETEAU, Séverine MORINEAU, Angéline RICHOU, Guillaume MOREL, Lydia MUSSET, Anne-Françoise CADIOT OGER, Nicolas LE LABOURIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD, Adrien ALLARD, Sophie BECHEREAU, Gaël BEDUNEAU, Samuel BELANGER, Sandra BELLANGER, Jean-Claude BELLICAUD, Stéphane BESNIER, Stéphane BIDET, Guillaume BODIN, Philippe BOURSIER, Karen BULTEAU, Mathéo GOURDON, Isabelle BUREAU, Arlette BURGEVIN, Bruno CHAUVIGNE, Stéphane COULON, Jacky COURANT, Françoise COUTAULT, Jacques DE MAISONNEUVE, Timothée DEBRARD, Sophie DEMANGE, Frédéric DOUGE, Jean-René GRASSET, Sandrine LE GALL, Aurélien LETOURNEAU, Josseline LHOMMEAU, David MAINGUY, Hélène MARCHAND, Ingrid MASSE, Anne-Valérie MOITA FERNANDES, Isabelle MONFRAY, Céline MOREAU, Stéphanie OGER, Virginie PELISSIER, Christelle TREMBLAY, Vivien TUFFREAU, Narciso VILACA, Ariel YARIV

*Monsieur Aurélien LETOURNEAU a été désigné secrétaire de séance.*

## **CREATION ET COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

VU les articles L 1414-2 et L 1411-5 du code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT qu'à la suite du renouvellement de l'assemblée délibérante, il convient constituer la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat ;

La commission d'appel d'offres est chargée d'analyser et d'attribuer les marchés publics passés selon une procédure formalisée, en raison de leur valeur hors taxe.

Présidée par le Maire, membre de droit, elle est composée de cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires. L'élection a lieu à bulletin secret.

Le Conseil Municipal,

### **DÉCIDE DE :**

- Procéder à l'élection à bulletin secret des membres titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres :

#### **Liste 1**

Sont candidats aux postes de titulaires :

Sont candidats aux postes de suppléants :

Yvette DE BARROS	Fabien JOLIVET
Christelle TREMBLAY	Guy CAILLAULT
Jean-François ALLARD	Jean-Claude BELLICAUD
Narciso VILACA	Stéphane COULON
Nicolas LE LABOURIER	Gaël BEDUNEAU

#### **Résultat du vote :**

Nombre de votants : 65

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

Sièges à pourvoir : 5

Liste	voix
Liste 1	65

- Proclamer élus :

Membres titulaires

Membres suppléants

Yvette DE BARROS	Fabien JOLIVET
Christelle TREMBLAY	Guy CAILLAULT
Jean-François ALLARD	Jean-Claude BELLICAUD
Narciso VILACA	Stéphane COULON
Nicolas LE LABOURIER	Gaël BEDUNEAU

## Commune de Mauges-sur-Loire

### Délibération N°DL\_2026\_04\_006

\*\*\*\*\*

#### **Étaient présents, Mesdames et Messieurs :**

Gilles PITON, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Nadège MOREAU, Yves PLUMEJEAU, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Sylvia BENETEAU, Séverine MORINEAU, Angéline RICHO, Guillaume MOREL, Lydia MUSSET, Anne-Françoise CADIOT OGER, Nicolas LE LABOURIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD, Adrien ALLARD, Sophie BECHEREAU, Gaël BEDUNEAU, Samuel BELANGER, Sandra BELLANGER, Jean-Claude BELLICAUD, Stéphane BESNIER, Philippe BOURSIER, Karen BULTEAU, Mathéo GOURDON, Isabelle BUREAU, Arlette BURGEVIN, Bruno CHAUVIGNE, Stéphane COULON, Jacky COURANT, Françoise COUTAULT, Jacques DE MAISONNEUVE, Timothée DEBRARD, Frédéric DOUGE, Jean-René GRASSET, Sandrine LE GALL, Aurélien LETOURNEAU, David MAINGUY, Hélène MARCHAND, Ingrid MASSE, Anne-Valérie MOITA FERNANDES, Céline MOREAU, Stéphanie OGER, Virginie PELISSIER, Christelle TREMBLAY, Vivien TUFFREAU, Narciso VILACA, Ariel YARIV

#### **Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :**

Yvette DE BARROS pouvoir à Gilles PITON  
Stéphane BIDET pouvoir à Samuel BELANGER  
Guillaume BODIN pouvoir à Luc CHAUVIN  
Sophie DEMANGE pouvoir à Laetitia NAUD  
Josseline LHOMMEAU pouvoir à Guy CAILLAULT  
Isabelle MONFRAY pouvoir à Arlette BURGEVIN

*Monsieur Aurélien LETOURNEAU a été désigné secrétaire de séance.*

## **CREATION D UN COMITE SOCIAL TERRITORIAL COMMUN ENTRE LA COMMUNE ET LE CCAS DE MAUGES SUR LOIRE**

Le Maire précise aux membres du Conseil Municipal que l'article L. 251-5 du Code Général de la Fonction Publique prévoit qu'un Comité Social Territorial est créé dans chaque collectivité ou établissement employant au moins cinquante agents ainsi qu'auprès de chaque centre de gestion pour les collectivités et établissements affiliés employant moins de cinquante agents.

Il peut être décidé, par délibérations concordantes des organes délibérants d'une collectivité territoriale et d'un ou plusieurs établissements publics rattachés à cette collectivité de créer un Comité Social Territorial compétent à l'égard des agents de la collectivité et de l'établissement à condition que l'effectif global concerné soit au moins égal à cinquante agents (article L251-7 du CGFP).

CONSIDERANT le transfert de délégation des résidences seniors au CCAS effectif depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2026 ;

CONSIDERANT le transfert du personnel au CCAS depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2026 ;

CONSIDERANT l'intérêt de disposer d'un Comité Social Territorial compétent pour l'ensemble des agents de la commune et du C.C.A.S de Mauges-sur-Loire ;

CONSIDERANT que les effectifs d'agents titulaires, stagiaires et contractuels de droit public ou de droit privé au 1er janvier 2026 permettent la création d'un Comité Social Territorial commun :

- Commune : 276 agents
- C.C.A.S. : 18 agents

Le Maire propose la création d'un Comité Social Territorial commun compétent pour les agents de la commune et du C.C.A.S de Mauges-sur-Loire.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

<b>Oui</b>	<b>65</b>
<b>Non</b>	<b>0</b>
<b>Abstention</b>	<b>0</b>
<b>Non comptabilisé</b>	<b>0</b>
<b>Total</b>	<b>65</b>

### **DÉCIDE DE :**

- Approuver la création d'un Comité Social Territorial commun compétent pour les agents de la commune et du C.C.A.S de Mauges-sur-Loire.

## Commune de Mauges-sur-Loire

### Délibération N°DL\_2026\_04\_007

\*\*\*\*\*

#### **Étaient présents, Mesdames et Messieurs :**

Gilles PITON, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Nadège MOREAU, Yves PLUMEJEAU, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Sylvia BENETEAU, Séverine MORINEAU, Angéline RICHO, Guillaume MOREL, Lydia MUSSET, Anne-Françoise CADIOT OGER, Nicolas LE LABOURIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD, Adrien ALLARD, Sophie BECHEREAU, Gaël BEDUNEAU, Samuel BELANGER, Sandra BELLANGER, Jean-Claude BELLICAUD, Stéphane BESNIER, Philippe BOURSIER, Karen BULTEAU, Mathéo GOURDON, Isabelle BUREAU, Arlette BURGEVIN, Bruno CHAUVIGNE, Stéphane COULON, Jacky COURANT, Françoise COUTAULT, Jacques DE MAISONNEUVE, Timothée DEBRARD, Frédéric DOUGE, Jean-René GRASSET, Sandrine LE GALL, Aurélien LETOURNEAU, David MAINGUY, Hélène MARCHAND, Ingrid MASSE, Anne-Valérie MOITA FERNANDES, Céline MOREAU, Stéphanie OGER, Virginie PELISSIER, Christelle TREMBLAY, Vivien TUFFREAU, Narciso VILACA, Ariel YARIV

#### **Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :**

Yvette DE BARROS pouvoir à Gilles PITON  
Stéphane BIDET pouvoir à Samuel BELANGER  
Guillaume BODIN pouvoir à Luc CHAUVIN  
Sophie DEMANGE pouvoir à Laetitia NAUD  
Josseline LHOMMEAU pouvoir à Guy CAILLAULT  
Isabelle MONFRAY pouvoir à Arlette BURGEVIN

*Monsieur Aurélien LETOURNEAU a été désigné secrétaire de séance.*

## **CREATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET DESIGNATION DES MEMBRES**

Monsieur le Maire indique que conformément à l'article L 2121-22 du CGCT, le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

La composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Le maire est le président de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président élu par celles-ci lors de leur première réunion.

Aussi, il propose de créer quatorze commissions municipales chargées d'examiner les projets de délibérations qui seront soumis au conseil :

- commission voirie/mobilités
- commission cadre de vie
- commission finances
- commission culture
- commission bâtiments
- commission économie de proximité
- commission communication
- commission proximité/vie associative
- commission urbanisme
- commission santé/social/gérontologie
- commission enfance/jeunesse/affaires scolaires
- commission restauration collective/transition écologique
- commission tourisme/patrimoine
- commission sports

Il propose que le nombre d'élus siégeant au sein de chaque commission soit variable en fonction des candidatures d'élus sur les diverses thématiques, avec environ douze membres, chaque membre pouvant faire partie d'une ou plusieurs commissions.

Monsieur le Maire indique que Madame Angéline RICHOU se retire de la commission Enfance / Jeunesse / Affaires Scolaires.

Une élue demande pourquoi il n'y a pas de commission RH.

Monsieur le Maire indique qu'il souhaite voir les rouages entre les différentes instances pour voir s'il y a nécessité d'avoir une commission RH.

Une élue fait remarquer que les élus n'ont pas été sollicités pour créer une liste en amont du Conseil Municipal. La seule proposition qui a été faite était de proposer deux personnes pour les commissions.

Monsieur le Maire indique qu'il a été proposé dans la note explicative de créer une deuxième liste. Il prend note de la remarque.

Une élue demande comment sont définis les jours et les horaires des commissions.

Monsieur le Maire indique qu'il y a 11 commissions par an (tous les mois sauf en août). Il précise que lors de la première commission il sera possible d'évoquer les disponibilités. Généralement, les commissions commencent à 18h/18h30 et durent deux heures. Le jeudi est la journée Mauges-sur-Loire. Le planning sera donné en fonction des journées de Mauges Communauté. Il faudra trouver un équilibre à l'intérieur de la commission, entre les personnes qui travaillent et ceux qui ne sont plus en activité professionnelle.

Un élu interroge sur la commission Economie de Proximité. Dans la précédente mandature elle s'appelait la commission Economie / Commerce de Proximité / Artisanat et Agriculture. Il souhaite savoir si cela inclut toujours l'Artisanat et l'Agriculture.

Monsieur le Maire répond par l'affirmative et précise qu'il pourra y être ajouté les professions du Tertiaire II ajoute qu'il y aura nécessité d'avoir un lien fort avec Mauges Communauté.

L'élu revient sur les horaires de commissions, en particulier sur les Commissions Appels d'Offres. Il souhaite savoir si elles pourraient avoir lieu en fin de journée pour ceux qui travaillent.

Monsieur le Maire répond qu'il faut concilier les cabinets d'études qui analysent les offres et les agents communaux. Il indique que la demande est prise en compte et propose un horaire de 17h pour convenir à tout le monde.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

<b>Oui</b>	<b>64</b>
<b>Non</b>	<b>0</b>
<b>Abstention</b>	<b>0</b>
<b>Non comptabilisé</b>	<b>1</b>
<b>Total</b>	<b>64</b>

#### DÉCIDE DE :

➤ Adopter la liste des commissions municipales suivantes :

- commission voirie/mobilités
- commission cadre de vie
- commission finances
- commission culture
- commission bâtiments
- commission économie de proximité
- commission communication
- commission proximité/vie associative
- commission urbanisme
- commission santé/social/gérontologie
- commission enfance/jeunesse/affaires scolaires
- commission restauration collective/transition écologique
- commission tourisme/patrimoine
- commission sports

➤ Décider que les commissions municipales peuvent comporter environ douze membres, chaque membre pouvant faire partie d'une ou plusieurs commissions,

➤ Désigner au sein des commissions suivantes, après appel à candidatures, considérant la présence d'une seule liste pour chacune des commissions, et en conformité avec les dispositions du code, notamment de l'article L2121-21 du CGCT, le Conseil Municipal, après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, :

Commission voirie/mobilités					
Laëtitia NAUD	Jacky COURANT	Jean-François ALLARD	Yves PLUMEJEAU	Narciso VILACA	Valéry DUBILLOT
Luc CHAUVIN	Arlette BURGEVIN	David MAINGUY			
Commission cadre de vie					
Luc CHAUVIN	Samuel BELANGER	Stéphane BIDET	Stéphane BESNIER	Laëtitia NAUD	Anita ROBICHON
Jean-René GRASSET	Arlette BURGEVIN				

Commission finances					
Marie LE GAL	Sophie DEMANGE	Valéry DUBILLOT	Mathéo GOURDON	Timothée DEBRARD	Jean-René GRASSET
Nicolas LE LABOURIER					
Commission culture					
Marie-Christine GUIBERTEAU	Adrien ALLARD	Anne-Valérie MOITA-FERNANDES	Sandra BELLANGER	Hélène MARCHAND	Gaël BEDUNEAU
Commission bâtiments					
Narciso VILACA	Marie-Béatrice MORISSEAU	Jean-Claude BELLICAUD	Stéphane COULON	Yannick BENOIST	David MAINGUY
Bruno CHAUVIGNE					
Commission économie de proximité					
Jacques de MAISONNEUVE	Yves PLUMEJEAU	Adrien ALLARD	Richard DAVID	Guy CAILLAULT	Marie LE GAL
Vivien TUFFREAU	Nicolas LE LABOURIER	Lydia MUSSET			
Commission communication					
Fabien JOLIVET	Stéphane BIDET	Marie-Christine GUIBERTEAU	Timothée DEBRARD	Isabelle VATELOT	Anne-Françoise CADIOT-OGER
Ariel YARIV					
Commission proximité/vie associative					
Gaëtane GABORY	Isabelle VATELOT	Anita ROBICHON	Angéline RICHOU	Valéry DUBILLOT	Yannick BENOIST
Vivien TUFFREAU	Marie LE GAL	Nadège MOREAU	Yvette DE BARROS	Luc CHAUVIN	Guy CAILLAULT
Gaël BEDUNEAU	Magalie ALLAIRE				
Commission urbanisme					
Nadège MOREAU	Guy CAILLAULT	Christelle TREMBLAY	Jean-François ALLARD	Jacky COURANT	Gaëtane GABORY
Bruno CHAUVIGNE	Lydia MUSSET				
Commission santé/social/gérontologie					
Josseline LHOMEAU	Virginie PELISSIER	Marie LE GAL	Séverine MORINEAU	Philippe BOURSIER	Marie-Béatrice MORISSEAU
Karen BULTEAU	Ingrid MASSE	Françoise COUTAULT	Ariel YARIV	Magalie ALLAIRE	
Commission enfance/jeunesse/affaires scolaires					
Isabelle BUREAU	Sophie DEMANGE	Sylvia BENETEAU	Céline MOREAU	Françoise COUTAULT	Sophie BECHEREAU
Guillaume BODIN	Isabelle MONFRAY	Anne-Françoise CADIOT-OGER			
Commission restauration collective/transition écologique					
Guillaume BODIN	Aurélien LETOURNEAU	Stéphane COULON	Jacky COURANT	Isabelle MONFRAY	Lydia MUSSET
Commission tourisme/patrimoine					
Sandra BELLANGER	Fabien JOLIVET	Stéphane BIDET	Marie-Christine GUIBERTEAU	Sandrine LE GALL	Hélène MARCHAND

Commission sports					
Albert COIFFARD	Mathéo GOURDON	Frédéric DOUGE	Stéphanie OGER	Jean-Claude BELLICAUD	Guillaume MOREL

## Commune de Mauges-sur-Loire

### Délibération N°DL\_2026\_04\_008

\*\*\*\*\*

#### **Étaient présents, Mesdames et Messieurs :**

Gilles PITON, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Nadège MOREAU, Yves PLUMEJEAU, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Sylvia BENETEAU, Séverine MORINEAU, Angéline RICHO, Guillaume MOREL, Lydia MUSSET, Anne-Françoise CADIOT OGER, Nicolas LE LABOURIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD, Adrien ALLARD, Sophie BECHEREAU, Gaël BEDUNEAU, Samuel BELANGER, Sandra BELLANGER, Jean-Claude BELLICAUD, Stéphane BESNIER, Philippe BOURSIER, Karen BULTEAU, Mathéo GOURDON, Isabelle BUREAU, Arlette BURGEVIN, Bruno CHAUVIGNE, Stéphane COULON, Jacky COURANT, Françoise COUTAULT, Jacques DE MAISONNEUVE, Timothée DEBRARD, Frédéric DOUGE, Jean-René GRASSET, Sandrine LE GALL, Aurélien LETOURNEAU, David MAINGUY, Hélène MARCHAND, Ingrid MASSE, Anne-Valérie MOITA FERNANDES, Céline MOREAU, Stéphanie OGER, Virginie PELISSIER, Christelle TREMBLAY, Vivien TUFFREAU, Narciso VILACA, Ariel YARIV

#### **Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :**

Yvette DE BARROS pouvoir à Gilles PITON  
Stéphane BIDEZ pouvoir à Samuel BELANGER  
Guillaume BODIN pouvoir à Luc CHAUVIN  
Sophie DEMANGE pouvoir à Laetitia NAUD  
Josseline LHOMMEAU pouvoir à Guy CAILLAULT  
Isabelle MONFRAY pouvoir à Arlette BURGEVIN

*Monsieur Aurélien LETOURNEAU a été désigné secrétaire de séance.*

## **CREATION ET COMPOSITION DE LA COMMISSION D'ATTRIBUTION DES PLACES DE CRECHE**

Monsieur le Maire rappelle que la commune est gestionnaire de deux multi-accueils petite enfance (La Galipette à Saint Florent le Vieil et Pom d'Api à La Pommeraye).

L'offre d'accueil régulier en crèche nécessite un arbitrage qui est réalisé par une commission d'attribution des places de crèche selon des critères établis dans le projet social des multi-accueils :

l'accès à cette offre se fait après étude par une commission qui attribue les places en fonction du respect d'un équilibre des âges, des places vacantes et de plusieurs critères :

1 Le service est accessible prioritairement :

- aux enfants résidant sur le territoire de la communes. Lors de l'étude des demande, la commission portera une attention particulière pour permettre une répartition des places entre toutes les communes déléguées.

-puis aux enfants dont un des parents travaille sur le territoire de la commune

-s'il reste des places disponibles, les enfants résidant en dehors de la commune et donc aucun parent travaille sur le territoire pourraient également être accueillis.

2 A ces priorités territoriales s'ajoutent des critères sociaux (sans ordre de priorité, principe du cumul) :

-enfants dont les deux parents ou le parent en situation de foyer monoparental exerce une activité professionnelle.

-enfants dont les parents sont étudiants ou sont en recherche d'emploi

-gémellité

-fratrie (avec au minimum 3 mois de garde concomitante)

-situation sociale précaire (1/20ème de places doit être attribué à des familles en difficulté, bénéficiaire de minimas sociaux, article L214-2 du L214-7 du code de l'action sociale et des familles)

-conditions de travail des parents (temps partiel, travail en équipe) conduisant à une difficulté d'accéder à un autre mode de garde.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

<b>Oui</b>	<b>65</b>
<b>Non</b>	<b>0</b>
<b>Abstention</b>	<b>0</b>
<b>Non comptabilisé</b>	<b>0</b>
<b>Total</b>	<b>65</b>

### **DÉCIDE DE :**

➤ Approuver la création de la commission d'attribution des places de crèche.

➤ Composer la commission comme suit :

Titulaires	Isabelle BUREAU
	Françoise COUTAULT
	Sophie BECHEREAU
	Isabelle MONFRAY
Suppléants	Sophie DEMANGE
	Sylvia BENETEAU
	Céline MOREAU
	Anne-Françoise CADIOT-OGER

## Commune de Mauges-sur-Loire

### Délibération N°DL\_2026\_04\_009

\*\*\*\*\*

#### **Étaient présents, Mesdames et Messieurs :**

Gilles PITON, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Nadège MOREAU, Yves PLUMEJEAU, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Sylvia BENETEAU, Séverine MORINEAU, Angéline RICHO, Guillaume MOREL, Lydia MUSSET, Anne-Françoise CADIOT OGER, Nicolas LE LABOURIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD, Adrien ALLARD, Sophie BECHEREAU, Gaël BEDUNEAU, Samuel BELANGER, Sandra BELLANGER, Jean-Claude BELLICAUD, Stéphane BESNIER, Philippe BOURSIER, Karen BULTEAU, Mathéo GOURDON, Isabelle BUREAU, Arlette BURGEVIN, Bruno CHAUVIGNE, Stéphane COULON, Jacky COURANT, Françoise COUTAULT, Jacques DE MAISONNEUVE, Timothée DEBRARD, Frédéric DOUGE, Jean-René GRASSET, Sandrine LE GALL, Aurélien LETOURNEAU, David MAINGUY, Hélène MARCHAND, Ingrid MASSE, Anne-Valérie MOITA FERNANDES, Céline MOREAU, Stéphanie OGER, Virginie PELISSIER, Christelle TREMBLAY, Vivien TUFFREAU, Narciso VILACA, Ariel YARIV

#### **Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :**

Yvette DE BARROS pouvoir à Gilles PITON  
Stéphane BIDET pouvoir à Samuel BELANGER  
Guillaume BODIN pouvoir à Luc CHAUVIN  
Sophie DEMANGE pouvoir à Laetitia NAUD  
Josseline LHOMMEAU pouvoir à Guy CAILLAULT  
Isabelle MONFRAY pouvoir à Arlette BURGEVIN

*Monsieur Aurélien LETOURNEAU a été désigné secrétaire de séance.*

## **DESIGNATION DE REPRESENTANTS DANS LES INSTANCES ET DANS LES ASSOCIATIONS**

Monsieur le Maire indique qu'avec le renouvellement électoral, il convient de désigner des représentants dans les différentes instances dans les associations et les institutions.

Ces instances sont de plusieurs ordres : associatives ou bien institutionnelles.

Une élue demande pourquoi Cap Loire n'est pas dans la liste.

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit d'un équipement municipal en régie. Les agents sont salariés de la commune.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

<b>Oui</b>	<b>64</b>
<b>Non</b>	<b>0</b>
<b>Abstention</b>	<b>1</b>
<b>Non comptabilisé</b>	<b>0</b>
<b>Total</b>	<b>65</b>

### **DÉCIDE DE :**

➤ Désigner les élus suivants dans les instances associatives et institutionnelles :

Instances associatives :

<b>Association</b>	<b>Objet</b>	<b>Instance</b>	<b>Représentants à désigner</b>	<b>Noms</b>
Terre de lecture et du jeu	Association des bénévoles des bibliothèques	Conseil d'administration	2 représentants	Marie-Christine GUIBERTEAU / Anne-Valérie MOITA-FERNANDES
CPIE Loire et Mauges	Association - Centre Permanent d'Initiatives pour l'environnement	Conseil d'administration	1 représentant	Aurélien LETOURNEAU
FDGDON	Lutte contre les nuisibles (frelons asiatiques,...)	Conseil d'administration	1 représentant	Luc CHAUVIN
Association Trans Pom	Transport solidaire		2 représentants	Marie-Béatrice MORISSEAU / Jean-Claude BELLICAUD
Centre Social Val'Mauges	Centre Social	Conseil d'administration	3 représentants	Marie LE GAL / Josseline LHOMMEAU / Isabelle BUREAU
SSIAD Loire et Mauges	Association de Service de Soins Infirmiers	Conseil d'administration	1 représentant	Josseline LHOMMEAU

	à Domicile			
EHPAD Françoise d'Andigné à La Pommeraye	EHPAD	Conseil d'administration	1 représentant	Marie-Béatrice MORISSEAU
		Comité de vie sociale	1 représentant	Albert COIFFARD
EHPAD Bel Air au Marillais	EHPAD	Conseil d'administration	2 représentants	Luc CHAUVIN / Gaëtane GABORY
EHPAD Les Ligériennes à Montjean-sur-Loire	EHPAD	Conseil d'administration	2 représentants	Françoise COUTAULT / Yvette DE BARROS
Alise	Association intermédiaire pour les personnes en recherche d'emploi (déménagement, recyclage, logistique, paysage, service à la personne)	Conseil d'administration	1 représentant	Philippe BOURSIER
Association des petites cités de caractère	Reconnaissance des communes pour leurs actions en faveur du patrimoine (label) : Saint Florent le Vieil	Assemblée Générale	2 représentants titulaires 2 représentants suppléants	Titulaires : Marie-Christine GUIBERTEAU et Sandra BELLANGER Suppléants : Adrien ALLARD et Stéphane BIDET
Association Un Village Un moulin	Gestion et valorisation du Moulin de l'Epinay à La Chapelle Saint Florent		2 représentants	Stéphane COULON et Sandra BELLANGER

Instances institutionnelles :

Institution	Objet	Instance	Représentants à désigner	Noms
SPL (Société Publique Locale) ALTER Public	Réalise des actions ou opérations d'aménagement (mise en œuvre de projets urbains, réalise des équipements collectifs, réalise des études préalables, sauvegarde ou met en valeur le patrimoine bâti ou non bâti et les espaces naturels, étudie, construit, gère du bâti, du non bâti. Entreprind toute action foncière	Assemblée Générale	1 représentant titulaire 1 représentant suppléant	Titulaire : Nadège MOREAU Suppléante : Christelle TREMBLAY
		Assemblée spéciale (2 fois par an)	1 représentant titulaire uniquement	Nadège MOREAU
		Commission des marchés (en fonction)	1 représentant titulaire 1 représentant suppléant	Titulaire : Nadège MOREAU Suppléante : Christelle TREMBLAY

	préalable	des projets)		
SPL Osez Mauges (Société Publique Locale)	Société Publique Locale, Ôsez Mauges, exerce la compétence tourisme à l'échelle de Mauges Communauté autour d'une orientation stratégique forte fondée sur l'esprit entrepreneurial des Mauges. En plus des missions des offices de tourisme : accueil, information, promotion et coordination des acteurs touristiques, Ôsez Mauges concourt à l'attractivité générale du territoire et à son développement touristique et économique	Conseil d'Administration et Assemblées Générales	1 représentant	Sandra BELLANGER
SCIC Plateforme Alimentaire des Mauges	Favoriser une alimentation locale de qualité : - promouvoir une alimentation basée sur des produits locaux, tracés et de qualité dans la restauration collective en premier lieu, afin d'offrir aux convives (écoles, EHPAD, restaurants, etc....) des repas sains et issus de circuits courts. L'enjeu est de massifier la consommation de produits locaux sur le territoire des Mauges. - Lutter contre le gaspillage alimentaire : et acheteurs. - Contribuer au maintien et au développement du tissu économique local : En dynamisant les circuits courts	Conseil d'administration	1 représentant	Guillaume BODIN
Anjou Fibre	Syndicat en charge du numérique : infrastructures et usages		1 représentant titulaire 1 représentant suppléant	Titulaire : Fabien JOLIVET Suppléante : Laëtitia NAUD

## Commune de Mauges-sur-Loire

### Délibération N°DL\_2026\_04\_010

\*\*\*\*\*

#### **Étaient présents, Mesdames et Messieurs :**

Gilles PITON, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Nadège MOREAU, Yves PLUMEJEAU, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Sylvia BENETEAU, Séverine MORINEAU, Angéline RICHO, Guillaume MOREL, Lydia MUSSET, Anne-Françoise CADIOT OGER, Nicolas LE LABOURIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD, Adrien ALLARD, Sophie BECHEREAU, Gaël BEDUNEAU, Samuel BELANGER, Sandra BELLANGER, Jean-Claude BELLICAUD, Stéphane BESNIER, Philippe BOURSIER, Karen BULTEAU, Mathéo GOURDON, Isabelle BUREAU, Arlette BURGEVIN, Bruno CHAUVIGNE, Stéphane COULON, Jacky COURANT, Françoise COUTAULT, Jacques DE MAISONNEUVE, Timothée DEBRARD, Frédéric DOUGE, Jean-René GRASSET, Sandrine LE GALL, Aurélien LETOURNEAU, David MAINGUY, Hélène MARCHAND, Ingrid MASSE, Anne-Valérie MOITA FERNANDES, Céline MOREAU, Stéphanie OGER, Virginie PELISSIER, Christelle TREMBLAY, Vivien TUFFREAU, Narciso VILACA, Ariel YARIV

#### **Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :**

Yvette DE BARROS pouvoir à Gilles PITON  
Stéphane BIDEZ pouvoir à Samuel BELANGER  
Guillaume BODIN pouvoir à Luc CHAUVIN  
Sophie DEMANGE pouvoir à Laetitia NAUD  
Josseline LHOMMEAU pouvoir à Guy CAILLAULT  
Isabelle MONFRAY pouvoir à Arlette BURGEVIN

*Monsieur Aurélien LETOURNEAU a été désigné secrétaire de séance.*

## **INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS LOCAUX**

VU l'arrêté préfectoral DRAJ-BRE-2026-02 fixant le nombre de conseillers municipaux et communautaires à l'issue des élections municipales du 15 et 22 mars à 65 membres ;

VU les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 du Code général des collectivités territoriales ;

VU le procès-verbal d'installation du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026 constatant l'élection du Maire et de 10 adjoints ;

VU les arrêtés municipaux portant délégation de fonctions aux adjoints et aux conseillers délégués ;

VU l'article L 2113-19 du Code général de la fonction publique qui précise que l'indemnité versée au titre des fonctions d'adjoint au Maire de la commune nouvelle ne peut être cumulée avec l'indemnité de Maire délégué ou d'adjoint au Maire délégué ;

VU l'article L 2123-21 du Code général de la fonction publique qui précise que l'indemnité versée au titre des fonctions de Maire délégué est fixée conformément aux articles L.2123-20 et L. 2123-23 en fonction de la population de la commune associée ;

VU l'article L 2123-23 de la et l'article L 2123-24 du Code général de la fonction publique qui fixe respectivement le barème des indemnités de fonctions pour les Maires et pour les adjoints au Maire ;

CONSIDERANT que tout élu concerné par le cumul de fonctions de Maire délégué et les fonctions d'adjoint au Maire de la commune nouvelle devra choisir l'indemnité qu'il souhaite ;

CONSIDERANT toutefois qu'aux termes du IV de l'article L 2123-24 du Code général de la fonction publique, en aucun cas l'indemnité versée à un adjoint ne peut dépasser l'indemnité fixée pour le Maire en application des articles L. 2123-22 et L. 2123-23 ;

CONSIDERANT la volonté de M. le Maire, de bénéficier d'un taux inférieur à celui prévu à l'article L 2123-23 du Code général de la fonction publique ;

CONSIDERANT qu'à l'exception du maire délégué(e) de la commune déléguée de Beausse, de Botz en Mauges, de Bourgneuf en Mauges, de la Pommeraye, et de Montjean sur Loire, les maires délégué(e)s ont demandé à bénéficier d'un taux inférieur au taux plafond correspondant à la strate de la commune,

CONSIDERANT que la commune comptabilise 18695 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2026 ;

CONSIDERANT l'obligation de respecter l'enveloppe indemnitaire globale composée du montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au Maire et aux adjoints en exercice ;

CONSIDERANT qu'il appartient au Conseil Municipal de déterminer les taux des indemnités des adjoints, des conseillers municipaux et du Maire, à sa demande, pour l'exercice de leurs fonctions dans la limite des taux maxima fixés par la loi ;

Un élu fait remarquer qu'en 6 ans, il y a 1,70€ brut d'augmentation et précise que ce n'est pas énorme. Il précise qu'à Orée d'Anjou, il y a eu un échange pour baisser les indemnités du Maire, des Maires délégués et des adjoints et augmenter celle des conseillers. Il indique qu'il y avait 3 mois pour fixer ces indemnités, et

qu'il aurait pu être mis en place une commission de concertation pour réévaluer les indemnités des élus de base.

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit d'un dossier sensible. Lorsque cette somme a été décidée en 2020, c'était pour faire face aux déplacements des conseillers municipaux. Il précise qu'attendre 3 mois ce n'est pas envisageable car les élus ont déjà commencé à travailler.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

<b>Oui</b>	<b>51</b>
<b>Non</b>	<b>3</b>
<b>Abstention</b>	<b>11</b>
<b>Non comptabilisé</b>	<b>0</b>
<b>Total</b>	<b>65</b>

#### **DÉCIDE DE :**

➤ Valider le montant des indemnités de fonction du Maire, des adjoints et des conseillers municipaux dans la limite de l'enveloppe indemnitaire globale, aux taux suivants :

- Le Maire : 58,39 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique ;
- Les adjoints ayant reçu pour délégation la Voirie-les mobilités, la communication, la santé-social-gérontologie, l'enfance-jeunesse-les affaires scolaires, le Tourisme-le Patrimoine : 28,25% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique ;
- Les adjoints ayant reçu pour délégation la culture, les bâtiments, l'économie de proximité, la restauration collective-transition écologique, les sports : 17,55% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique
- Les conseillers municipaux délégués : 5,46 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique ;
- Les conseillers municipaux sans délégation : 0,77 % (maximum 6%) de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique.

En fonction du seuil de population de chaque commune déléguée, le montant des indemnités de fonction des Maires délégués est, dans la limite de l'enveloppe indemnitaire globale, fixé aux taux suivants :

- Le Maire délégué de BEAUSSE : 28,10 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique ;
- Le Maire délégué de BOTZ EN MAUGES: 44,30% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique ;
- Le Maire délégué de BOURGNEUF EN MAUGES : 44,30 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique ;
- Le Maire délégué de LA CHAPELLE ST FLORENT : 50,13% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique ;
- Le Maire délégué de LA POMMERAYE : 58,30% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique ;
- Le Maire délégué de LE MARILLAIS : 47,35% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique ;
- Le Maire délégué de LE MESNIL EN VALLEE : 38,99% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique ;
- Le Maire délégué de MONTJEAN SUR LOIRE : 55,70% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique ;
- Le Maire délégué de ST FLORENT LE VIEIL : 47,35 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique ;
- Le Maire délégué de ST LAURENT DE LA PLAINE : 38,99 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique ;

- Le Maire délégué de ST LAURENT DU MOTTAY : 31,01 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique ;

- Décider que les indemnités de fonction seront versées mensuellement, à compter de l'entrée en vigueur de la présente délibération.
- Décider que les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice.
- Les crédits correspondants sont prévus et inscrits au budget.
- Le tableau des indemnités est annexé à la présente délibération.

# Commune de Mauges-sur-Loire

## Délibération N°DL\_2026\_04\_011

\*\*\*\*\*

### **Étaient présents, Mesdames et Messieurs :**

Gilles PITON, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Nadège MOREAU, Yves PLUMEJEAU, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Sylvia BENETEAU, Séverine MORINEAU, Angéline RICHO, Guillaume MOREL, Lydia MUSSET, Anne-Françoise CADIOT OGER, Nicolas LE LABOURIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD, Adrien ALLARD, Sophie BECHEREAU, Gaël BEDUNEAU, Samuel BELANGER, Sandra BELLANGER, Jean-Claude BELLICAUD, Stéphane BESNIER, Philippe BOURSIER, Karen BULTEAU, Mathéo GOURDON, Isabelle BUREAU, Arlette BURGEVIN, Bruno CHAUVIGNE, Stéphane COULON, Jacky COURANT, Françoise COUTAULT, Jacques DE MAISONNEUVE, Timothée DEBRARD, Frédéric DOUGE, Jean-René GRASSET, Sandrine LE GALL, Aurélien LETOURNEAU, David MAINGUY, Hélène MARCHAND, Ingrid MASSE, Anne-Valérie MOITA FERNANDES, Céline MOREAU, Stéphanie OGER, Virginie PELISSIER, Christelle TREMBLAY, Vivien TUFFREAU, Narciso VILACA, Ariel YARIV

### **Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :**

Yvette DE BARROS pouvoir à Gilles PITON  
Stéphane BIDET pouvoir à Samuel BELANGER  
Guillaume BODIN pouvoir à Luc CHAUVIN  
Sophie DEMANGE pouvoir à Laetitia NAUD  
Josseline LHOMMEAU pouvoir à Guy CAILLAULT  
Isabelle MONFRAY pouvoir à Arlette BURGEVIN

*Monsieur Aurélien LETOURNEAU a été désigné secrétaire de séance.*

## **MAJORATION DES INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS LOCAUX**

Monsieur le Maire expose qu'en application de l'article L 2123-22 et R 2123-23 du Code général de la fonction publique, les indemnités réellement octroyées au Maire et aux adjoints et conseillers municipaux délégués peuvent être majorées.

La commune de Mauges-sur-Loire bénéficie de cette faculté de majoration de 15% du fait qu'elle se situe dans le cas suivant :

« 1° dans les communes sièges du bureau centralisateur du canton ou qui avaient la qualité de chef-lieu de canton avant la modification des limites territoriales des cantons prévues en application de la loi n° 2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires, et modifiant le calendrier électoral ».

Au titre de l'article L 2123-22 du Code général de la fonction publique, Monsieur le Maire explique que l'application de majorations aux indemnités de fonction fait l'objet d'un vote distinct. Le Conseil Municipal vote, dans un premier temps, le montant des indemnités de fonction, dans le respect de l'enveloppe indemnitaire globale définie au II de l'article L. 2123-24. Dans un second temps, il se prononce sur les majorations prévues au premier alinéa du présent article, sur la base des indemnités votées après répartition de l'enveloppe. Ces deux décisions peuvent intervenir au cours de la même séance.

Monsieur le Maire propose d'appliquer la majoration de 15 % aux indemnités de fonction octroyées au Maire, adjoints et conseillers municipaux délégués.

Cette majoration est calculée à partir des indemnités fixées par la délibération du 2 avril 2026. fixant les indemnités de base.

Sur proposition de Monsieur Le Maire,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

<b>Oui</b>	<b>50</b>
<b>Non</b>	<b>4</b>
<b>Abstention</b>	<b>11</b>
<b>Non comptabilisé</b>	<b>0</b>
<b>Total</b>	<b>65</b>

### **DÉCIDE DE :**

- Valider la majoration de 15 % sur les indemnités de fonction octroyées au Maire, aux adjoints au maire et aux conseillers municipaux ayant reçu une délégation, au titre des communes sièges du bureau centralisateur du canton ou qui avaient la qualité de chef-lieu de canton avant la modification des limites territoriales.
- Autoriser le versement de ces indemnités mensuellement, à compter de l'entrée en vigueur de la présente délibération.
- Décider que les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice.
- Préciser que le tableau annexé récapitule l'ensemble des indemnités mensuelles (majorations comprises) versées aux élus.

## **C – Informations et Questions diverses**

Monsieur Gaël BEDUNEAU interroge sur la salle pour la minorité. Ils ont pensé au foyer des jeunes du Mesnil ou à la salle du Conseil du Mesnil-en-Vallée.

Monsieur le Maire indique qu'il n'a pas de difficulté à ce que la minorité continue ses réunions dans la salle du foyer, celle-ci étant plus disponible que la salle du Conseil du Mesnil-en-Vallée.

Madame Lydia MUSSET interroge sur les prochaines dates des Conseils Municipaux.

Monsieur le Maire répond que les dates seront connues très prochainement.

Monsieur le Maire indique que Mauges Communauté va s'installer le 15 avril. Il faut donc synchroniser les agendas. Un calendrier prévisionnel est établi et sera communiqué au plus vite.

Monsieur David MAINGUY aborde le rôle des Maires délégués au sein de la commune. Il demande à Monsieur le Maire si les conseillers municipaux peuvent solliciter directement les Maires délégués pour répondre aux sujets de leurs communes respectives.

Monsieur le Maire répond qu'il faut actualiser le règlement intérieur existant. Il explique que tous les jeudis les adjoints et les Maires délégués sont autour de la table. La quasi totalité des sujets passent en bureau municipal. Les conseillers délégués par pôle seront également conviés aux bureaux municipaux. Il reste à déterminer comment chaque Maire délégué souhaite travailler avec les élus de sa commune déléguée. Il y a des questions techniques et des questions de posture. Il faut que les choses soient fluides en ce début de mandat. Un point va donc être fait avec chaque Maire délégué. Une position sera ensuite prise.

Monsieur David MAINGUY demande comment est défini le rôle des Maires délégués pour le mandat à venir.

Monsieur le Maire lui répond que le rôle est celui de la proximité. Le Maire délégué doit connaître tous les sujets qui concernent sa commune déléguée. Il en a connaissance à travers les bureaux municipaux, à travers les commissions où il participe. Il précise qu'il y a une réunion de majorité tous les mois. Il peut y avoir également une réunion de tous les élus par commune déléguée mais la décision n'est pas encore prise.

Madame Marie LE GAL demande s'il est possible de se présenter avant de parler.

Monsieur le Maire répond que c'est une bonne idée.

La séance est levée à 21h32 mn.

Aurélien LETOURNEAU

Secrétaire de séance



Gilles PITON

Maire de Mauges-sur-Loire

